

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 8 mai 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Richard Sévigny, directeur d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2018-0082 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux

CA5-2018-0083 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 avril 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des virements budgétaires pour le mois de mars 2018

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois de février 2018

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54009Cb, R.C.A.5V.Q. 200 (251-301, rue Charles-É.-Grenier, agrandissement de la zone 54011Hc à même une partie de la zone 54009Cb, district de Robert-Giffard)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54009Cb, R.C.A.5V.Q. 200 (251-301, rue Charles-É.-Grenier, agrandissement de la zone 54011Hc à même une partie de la zone 54009Cb, district de Robert-Giffard)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 31 et se termine à 17 h 36.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54160Mb, R.C.A.5V.Q. 201 (3550, boulevard Sainte-Anne, projet visant à abaisser le nombre minimal de logement à six logements au lieu de douze, district de Robert-Giffard)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54160Mb, R.C.A.5V.Q. 201 (3550, boulevard Sainte-Anne, projet visant à abaisser le nombre minimal de logement à six logements au lieu de douze, district de Robert-Giffard)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 36 et se termine à 17 h 40.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51028Ha, R.C.A.5V.Q. 202 (165, rue Tardif, projet visant à rehausser la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9 mètres et le nombre d'étages maximal à deux étages, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51028Ha, R.C.A.5V.Q. 202 (165, rue Tardif, projet visant à rehausser la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9 mètres et le nombre d'étages maximal à deux étages, district de Sainte-*

Thérèse-de-Lisieux). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 40 et se termine à 17 h 43.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha, R.C.A.5V.Q. 197 (Projet visant à prescrire une largeur minimale de lot de 16,5 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha, R.C.A.5V.Q. 197 (Projet visant à prescrire une largeur minimale de lot de 16,5 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 43 et se termine à 17 h 48.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Propositions

Division de la gestion du territoire

CA5-2018-0085 **Approbation d'un projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 185 (règlement omnibus - boulevard Sainte-Anne), district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) et arrêt du processus de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 182 - **A5GT2018-019****

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1° d'approuver le projet de modification du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 185 (règlement omnibus - boulevard Sainte-Anne), district de la Chute-Montmorency–Seigneurial;

2° de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification;

3° de ne pas poursuivre le processus de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 182 (règlement omnibus - boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0086 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52025Mb*, R.C.A.5V.Q. 205 (Café Tatum, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - **A5GT2018-018****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52025Mb*, R.C.A.5V.Q. 205.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

CA5-2018-0087 **Versement de subventions dans le cadre du Programme de consolidation des initiatives communautaires famille - A5LS2018-013 (CT-2367064)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement d'une subvention aux organismes suivants :

- ° Matinée Frimousses : 1 544 \$ pour le projet « Ouvrages de référence pour nos frimousses et leurs parents ! »;
- ° Ressources familiales la vieille caserne de Montmorency : 2 764 \$ pour le projet « L'art sous toutes ses coutures »;
- ° Sources Vives familles monoparentales et recomposées : 2 905 \$ pour le projet « Sam dit Légo!! ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0088 **Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport, et « Le club de tennis Fargy inc. » pour la réalisation d'une entente concernant la promotion, l'organisation, la gestion des activités ainsi que l'entretien sanitaire, l'entretien général et la surveillance des terrains de tennis situés au 40, avenue Marcoux - A5LS2018-025 (CT-238643)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport, et « Le club de tennis Fargy inc. » pour la promotion, l'organisation, la gestion des activités de tennis ainsi que l'entretien sanitaire, l'entretien général et la surveillance du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0089 **Versement de subventions aux comités de loisirs de quartier de l'Arrondissement de Beauport pour l'animation 2018 - A5LS2018-024 (CT-2368931)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de verser les subventions aux deux comités de loisirs selon la répartition suivante :

- Comité loisir B.R. : 2 200 \$ pour la tenue d'une fête d'ouverture des activités, d'une soirée d'Halloween et d'une activité de cabane à sucre;
- Comité de loisirs du parc Jean-Guyon : 1 500 \$ pour l'achat de matériel pour les ateliers santé bien-être et la réalisation du marché du petit entrepreneur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0090 **Autorisation de la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et Le Pivot afin de fixer les obligations et**

les engagements entre les parties dans le cadre de la planification, l'organisation et la réalisation du Programme Vacances-Été (PVE) 2018 - A5LS2018-026 (CT-2368846)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1. d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et Le Pivot afin de fixer les obligations et les engagements entre les parties dans le cadre de la planification, l'organisation et la réalisation du Programme Vacances-Été 2018.

2. d'autoriser le versement de la subvention selon les modalités de versement inscrites au projet d'entente mentionné à l'alinéa précédent.

Adoptée à l'unanimité

Direction

Autres unités administratives

CA5-2018-0091 Virements budgétaires pour la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le Carrefour jeunesse-emploi Charlesbourg-Chauveau relativement à une contribution financière qui concerne la réalisation des Chantiers urbains 2018 dans les arrondissements de La Haute-Saint-Charles, des Rivières et de Charlesbourg - A6LS2018-021 (CT-2367464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

° d'autoriser les virements de fonds estimés à 47 234 \$ et provenant du budget d'opération de l'Arrondissement de Beauport, de la section « sports et équipements » dans l'activité « Entretien et surveiller les parcs et les terrains de jeux » :

- un montant de 8 071 \$ transféré à l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles ;
- un montant de 10 850 \$ transféré à l'Arrondissement des Rivières;
- un montant de 28 313 \$ transféré à l'Arrondissement de Charlesbourg.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0092 Ordonnance numéro O-154 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue du Cénacle - Arrondissement de Beauport - TM2018-082

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-154 de l'Arrondissement de Beauport concernant le

stationnement sur l'avenue du Cénacle, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2018-0093 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54009Cb, R.C.A.5V.Q. 200 (251-301, rue Charles-É.-Grenier, agrandissement de la zone 54011Hc à même une partie de la zone 54009Cb, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-019***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54009Cb, R.C.A.5V.Q. 200 (251-301, rue Charles-É.-Grenier, agrandissement de la zone 54011Hc à même une partie de la zone 54009Cb, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0094 **Avis de motion du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54009Cb, R.C.A.5V.Q. 200 (251-301, rue Charles-É.-Grenier, agrandissement de la zone 54011Hc à même une partie de la zone 54009Cb, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-019***

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54009Cb, située de part et d'autre de la rue Seigneuriale, approximativement entre la propriété sise au 180, rue Seigneuriale au sud et les propriétés sises au nord de l'avenue du Cénacle au nord. La zone 54011Hc est agrandie à même la partie du lot numéro 6 174 876 du cadastre du Québec située dans la zone 54009Cb.

CA5-2018-0095 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54160Mb, R.C.A.5V.Q. 201 (3550, boulevard Sainte-Anne, projet visant à abaisser le nombre minimal de logement à six logements au lieu de douze, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-020***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par

monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54160Mb*, R.C.A.5V.Q. 201 (3550, boulevard Sainte-Anne, projet visant à abaisser le nombre minimal de logement à six logements au lieu de douze, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0096 *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54160Mb*, R.C.A.5V.Q. 201 (3550, boulevard Sainte-Anne, projet visant à abaisser le nombre minimal de logement à six logements au lieu de douze, district de Robert-Giffard) - **A5DA2018-020**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54160Mb, située approximativement au sud du boulevard Sainte-Anne, à l'ouest de la rue Boisvert, au nord de l'avenue du Fleuve et à l'est de la rue des Mouettes. Dans cette zone, le nombre minimal de logements autorisés dans un bâtiment isolé du groupe H1 logement est diminué à six.

CA5-2018-0097 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51028Ha*, R.C.A.5V.Q. 202 (165, rue Tardif, projet visant à rehausser la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9 mètres et le nombre d'étages maximal à deux étages, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - **A5DA2018-021**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51028Ha*, R.C.A.5V.Q. 202 (165, rue Tardif, projet visant à rehausser la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9 mètres et le nombre d'étages maximal à deux étages, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0098 *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51028Ha*, R.C.A.5V.Q. 202 (165, rue Tardif, projet visant à rehausser la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 9 mètres et le nombre d'étages maximal à deux étages, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - **A5DA2018-021**

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 51028Ha, située approximativement de part et d'autre de la rue des Feux-Follets, entre la rue Tardif au sud et la rue Auger au nord. Plus précisément, ce règlement fixe à quinze mètres la largeur minimale d'un lot. Les normes relatives aux dimensions d'un bâtiment principal sont également modifiées de

manière à augmenter à neuf mètres la hauteur maximale et à deux le nombre maximal d'étages d'un tel bâtiment. Le pourcentage minimal d'aire verte est pour sa part réduit à 30 %. Également, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou latérale est autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés. Enfin, les normes relatives à la gestion des droits acquis sont assouplies afin de permettre la reconstruction ou la réparation d'un bâtiment principal dérogatoire protégé, implanté ou non sur un lot dérogatoire protégé, lorsque celui-ci est détruit, devenu dangereux ou perd au moins 50 % de sa valeur à la suite d'une cause hors du contrôle du propriétaire.

CA5-2018-0099 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 197 (Projet visant à prescrire une largeur minimale de lot de 16,5 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-015](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 197 (Projet visant à prescrire une largeur minimale de lot de 16,5 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0100 **Avis de motion du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52041Ha*, R.C.A.5V.Q. 197 (Projet visant à prescrire une largeur minimale de lot de 16,5 mètres, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-015](#)**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52041Ha, située approximativement à l'est de la rue du Harfang, au sud de la rue La Valterie, à l'ouest de la rue de la Parmentière et au nord de l'avenue Joseph-Giffard. La largeur minimale d'un lot est maintenant fixée à 16,5 mètres et le pourcentage d'aire verte minimale est réduit à 35 %. De plus, ce règlement autorise désormais la réparation ou la reconstruction d'un bâtiment principal dérogatoire implanté sur un lot dérogatoire protégé par droit acquis, détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50 % de sa valeur suite à un événement hors du contrôle du propriétaire. Le bâtiment doit être reconstruit ou réparé dans les douze mois suivant cet événement, dans ses mêmes forme et emplacement ou à un emplacement conforme au règlement.

Adoption des règlements

CA5-2018-0101 **Adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 194 (304, rue Seigneuriale, agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-023](#)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction ou de modification ou à une demande d'occupation concernant la partie du territoire formée du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 194 (304, rue Seigneuriale, agrandissement du Kia Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0102 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 192 (Installation d'un chapiteau et de deux roulottes au 304, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-022**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire du lot numéro 4 883 954 du cadastre du Québec, R.C.A.5V.Q. 192 (Installation d'un chapiteau et de deux roulottes au 304, rue Seigneuriale, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).*

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0103 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55024Ha, R.C.A.5V.Q. 198 (Création de la zone 55183Hb, afin d'y permettre notamment un nombre maximal de six logements par bâtiment pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-026**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55024Ha, R.C.A.5V.Q. 198 (Création de la zone 55183Hb, afin d'y permettre notamment un nombre maximal de six logements par bâtiment pour un usage du groupe H1 logement dans un bâtiment isolé, district de Robert-Giffard).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0104 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55105Mb, R.C.A.5V.Q. 199 (Projet visant à supprimer les normes d'implantation particulières, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-027**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur*

l'urbanisme relativement à la zone 55105Mb, R.C.A.5V.Q. 199 (Projet visant à supprimer les normes d'implantation particulières, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 57 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement